



HEURE DES QUESTIONS

Auteur UDC, par Arnaud Genolet
Objet Commande numérique du permis de chasse : pourquoi pénaliser au lieu d'inciter ?
Date 08/09/2025
Numéro 2025.09.321

Pour la commande du permis de chasse 2025 via internet, il faut disposer d'un compte SwissID ou d'un compte AGOV. Quant aux chasseurs qui commandent leur permis sous format papier, une taxe supplémentaire de 50 CHF leur est désormais facturée. N'aurait-il pas été plus pertinent de prévoir une réduction pour ceux qui commandent en ligne plutôt que de pénaliser les chasseurs utilisant encore le format papier ?